

**MASTER**

**MEEF**

**2023**

**2024**

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

**DOCUMENT  
DE CADRAGE  
DU MÉMOIRE**

Guide méthodologique  
INSPE académie de Lyon

# Table des matières

<b>1. PRÉAMBULE</b>	<b>3</b>
1.1. Cadre national des formations MEEF	3
1.2. Les compétences visées	4
<b>2. COMMENT RÉALISER UN MÉMOIRE DE MASTER ?</b>	<b>5</b>
2.1. Le travail de recherche	5
2.2. Le suivi du mémoire	5
2.3. Responsables de séminaires et directeurs de mémoire	6
<b>3. LES RÈGLES À RESPECTER</b>	<b>6</b>
<b>4. LA STRUCTURE DE LA RECHERCHE ET DU MÉMOIRE</b>	<b>7</b>
4.1. Structure de la recherche	7
4.2. Structure du mémoire	7
<b>5. ÉVALUATION DU TRAVAIL DE RECHERCHE</b>	<b>8</b>
5.1. Évaluation de l'écrit	8
5.2. Évaluation de l'oral	8
<b>6. CALENDRIER ET MODALITÉS DE TRAVAIL</b>	<b>9</b>
<b>7. ANNEXES</b>	<b>11</b>
7.1. EXEMPLE DE CALENDRIER ET MODALITES DE TRAVAIL EN PE LYON1	11
7.2. CONSTITUTION MATÉRIELLE DU MÉMOIRE	13
7.2.1. Résumé et mots-clés	13
7.2.2. Remerciements	13
7.2.3. Sommaire	13
7.2.4. Corps du texte	14
7.3. CITATION DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	14
7.3.1. Articles périodiques	14
7.3.2. Chapitres de livre	15
7.3.3. Communications dans des congrès ou colloques	16
7.3.4. Thèses et mémoires	16
7.3.5. Rapport	16
7.3.6. Documents Web	16
7.3.7. Diaporamas	17
7.4. ANNEXES DU MEMOIRE	17
7.5. EXEMPLE DE GRILLE D'ÉVALUATION DU MEMOIRE ET DE LA SOUTENANCE	18

# I. PRÉAMBULE

Dans le cadre du master MEEF à l'INSPÉ de l'Académie de Lyon, chaque étudiant doit rédiger un mémoire dont il est l'auteur, sous la responsabilité d'un directeur de mémoire. Le travail autour du mémoire de master MEEF doit associer de manière forte la dimension professionnelle et la dimension recherche de la formation.

## I.1. Cadre national des formations MEEF

Si la réalisation d'un mémoire appuyée sur la recherche était déjà mentionnée dans l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF), la note ministérielle relative à la mise en œuvre de ce mémoire du 28 octobre 2015 rappelle que : « *La place et le rôle de la recherche dans le développement de la professionnalité d'un enseignant ou d'un personnel d'éducation sont clairement affirmés dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat de l'éducation* ». Il s'agit de la compétence commune 14 « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » qui précise les attendus suivants :

- « *Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques ;*
- *Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques ;*
- *Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action ».*

La formation d'un enseignant ou d'un conseiller principal d'éducation, telle que définie dans l'arrêté du 27 août 2013 « s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles ».

L'article 19 de ce même arrêté précise que « dans le cadre du stage de la formation en alternance du master MEEF, chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation ». L'article 20 précise que « l'évaluation de la période d'alternance porte sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle ». Le mémoire de master confère a minima 20 crédits européens.

## **I.2. Les compétences visées**

Le mémoire est un moyen privilégié d'organiser ses connaissances, de construire sa réflexion et de mettre à distance sa pratique pour se donner les moyens de l'améliorer.

Le travail de recherche formalisé par l'écrit du mémoire et sa soutenance doit permettre à l'étudiant de développer un regard critique sur sa pratique et de se former à une attitude réflexive. Le travail de mémoire vise une formation à et par la recherche. Pour cela il doit permettre l'intégration des différents éléments de la formation et le développement de compétences de recherche et professionnelles.

Ce travail de recherche doit permettre à l'étudiant de développer des compétences qui lui seront utiles tout au long de sa carrière et en particulier :

- Des compétences réflexives, analytiques et synthétiques permettant d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant la création de connaissances nouvelles et leurs applications éventuelles en milieu professionnel ;
- Des compétences de prise de responsabilité, de créativité, de gestion de projet et, dans des mesures diverses, de travail en collaboration ;
- Des compétences en matière d'expression écrite et orale, notamment à travers la soutenance ; des compétences en matière de communication, capacité à dialoguer, à utiliser les supports adéquats, y compris le numérique si besoin, aptitude à interagir notamment à l'oral (cf. note ministérielle du 28/10/2015).

## 2. COMMENT RÉALISER UN MÉMOIRE DE MASTER ?

### 2.1. Le travail de recherche

Le travail de recherche a pour objectif d'engager les étudiants dans une démarche scientifique visant à adopter une posture de chercheur et développer la réflexivité qui tient une place essentielle dans la formation proposée au sein du master MEEF. Le travail de recherche doit obligatoirement être associé à des éléments théoriques et méthodologiques. Il peut se réaliser en interrogeant un corpus de littérature, de civilisation, de linguistique, en organisant un recueil de données, ... et permettra de mettre à distance sa pratique d'enseignement, pour la comprendre et l'améliorer.

Le mémoire de recherche n'est pas un rapport de stage et ne se résume pas à une narration de la pratique. Il témoigne de la démarche d'initiation à la méthodologie et la mise en place d'une recherche. Le mémoire constitue une formation par l'écriture en donnant l'opportunité à l'étudiant d'exposer clairement son travail de recherche. Il s'agit également d'une formation par le projet dans laquelle l'étudiant va apprendre à conduire un travail scientifique en respectant des contraintes de terrain. **Le mémoire peut être le fruit d'une réflexion et d'un travail collectif, il sera cependant rédigé et soutenu individuellement.** Ainsi, le mémoire ne porte qu'un nom.

### 2.2. Le suivi du mémoire

La recherche doit mettre en relation les apports théoriques et méthodologiques des enseignements, l'expérience professionnelle au travers de la réalisation des stages et les échanges entre pairs. En fonction des parcours, le travail de recherche se construit grâce à des apports théoriques abordés en séminaires de laboratoire, en CM, TD ou TP, d'un accompagnement en groupe au cours de séminaires thématiques de suivi de recherche et d'un suivi individuel.

Au début du Master 1, chaque étudiant est inscrit dans **un séminaire thématique de suivi de recherche** sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur ou enseignant associé à un laboratoire de recherche. Ces séminaires, répartis sur les semestres 1, 2 et 3, sont nécessaires à la réalisation du travail de recherche. Lorsque plusieurs séminaires thématiques sont proposés, une présentation est réalisée en début d'année de Master 1.

Les séminaires sont le lieu incontournable de l'encadrement du travail de recherche. L'essentiel des échanges avec le directeur de mémoire a lieu en séminaire. Chaque directeur de mémoire pourra individualiser le suivi en précisant les points d'étape exigés. Les étudiants doivent **participer activement aux séminaires.**

### 2.3. Responsables de séminaires et directeurs de mémoire

Les responsables de séminaire suggèrent des objets de recherche aux étudiants en lien avec la thématique du séminaire. Les étudiants peuvent également soumettre au responsable de séminaire un objet de recherche qui devra être dans le périmètre de la thématique du séminaire.

Pour chaque étudiant, un directeur ou une directrice de mémoire est identifié. Il s'agit généralement du ou de la responsable de séminaire. Le directeur du mémoire a pour rôle d'accompagner l'étudiant, d'aider l'étudiant dans sa réflexion pour délimiter son objet d'étude et son cadre théorique, de lui proposer un accompagnement méthodologique pour lui permettre de faire des choix adaptés à l'objet de recherche, et de lui donner des conseils afin de lui permettre de réussir son travail de recherche. Le ou la directrice de recherche oriente les lectures de l'étudiant, l'aide si besoin à en extraire les éléments importants pour le travail de recherche et incite à de nouvelles pistes de réflexion. Il ou elle doit également donner des outils à l'étudiant lui permettant de mener et d'organiser une recherche bibliographique.

La direction du mémoire peut être confiée par le responsable de séminaire à une autre personne qu'il jugera compétente pour réaliser le suivi individuel de l'étudiant. L'étudiant doit être en contact régulier avec le directeur du mémoire et respecter les échéances et les rendus attendus.

## 3. LES RÈGLES À RESPECTER

En tant qu'auteur, l'étudiant dispose de droits moraux et patrimoniaux (Cf. Code de la propriété intellectuelle), mais il a aussi des devoirs, notamment la responsabilité morale du contenu de son œuvre. Chaque étudiant porte attention au respect des règles déontologiques relatifs au plagiat et au respect de l'anonymat. Le plagiat (appropriation frauduleuse du travail d'autrui) et l'auto-plagiat sont interdits. Ils relèvent du délit et sont passibles de sanctions lourdes de conséquences, confère par exemple <https://www.univ-lyon1.fr/universite/nos-engagements/ethique-et-deontologie>.

Il est primordial de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour préserver l'anonymat des personnes citées dans votre travail, notamment celles rencontrées lors de périodes d'expériences professionnelles (élèves, enseignants, etc.). Les pratiques, les propos et leurs analyses scientifiques étant ce qui prime, il n'est en rien indispensable pour le lecteur de savoir les noms des personnes et des lieux.

# 4. LA STRUCTURE DE LA RECHERCHE ET DU MÉMOIRE

## 4.1. Structure de la recherche

Le travail de recherche consiste à interroger les pratiques d'enseignement, les mettre à distance pour les comprendre et les améliorer. Il prend forme au travers d'une démarche de recherche impliquant la réflexion, l'appui sur des savoirs scientifiques et éventuellement des ressources professionnelles.

Il convient tout d'abord de définir un objet d'étude. En se basant sur un état de l'art, l'étudiant, avec l'aide de son directeur de mémoire, définit une problématique et des hypothèses auxquelles le travail de recherche tentera de répondre en suivant une méthodologie rigoureuse. Il construit ensuite le protocole de recueil de données et procède à leur collecte. Il peut s'agir de définir un corpus à analyser, de mener un protocole expérimental, d'explorer des références bibliographiques. L'analyse des données est anticipée lors de la construction du recueil. L'étudiant propose une interprétation des données recueillies en fonction de la question posée, avec pour objectif de prendre du recul sur les interprétations formulées pour les mettre en lien avec les données de la littérature. Le travail ouvre enfin sur de nouvelles interrogations.

## 4.2. Structure du mémoire

La structure du mémoire respecte l'organisation des étapes citées ci-dessus. Ainsi, le mémoire comporte les sections suivantes :

- La présentation précise de l'objet d'étude, des concepts porteurs, et de travaux de recherche sur la question ;
- La formulation claire et précise de la question de recherche ;
- Une ou des hypothèses permettant de construire l'étude ;
- L'exposé et la justification de la méthode utilisée ;
- La présentation des résultats et de leur analyse ;
- Une discussion des résultats valorisant une interprétation, mais aussi les limites de la recherche et les orientations possibles si elle se prolongeait ;
- Enfin, un point de vue sur la manière dont l'auteur/e se projette dans le métier, à la lumière des connaissances produites ;
- Une bibliographie ;
- Le cas échéant, des annexes (fiches de préparation, tableaux de séquences, questionnaires, travaux d'élèves...).

Les parties et chapitres doivent toujours être introduits et conclus.

L'élaboration de la problématique, du protocole et/ou du recueil de données peut être commune à plusieurs étudiants. Cependant, le mémoire devra être rédigé et soutenu individuellement. Dans le cas d'un travail collectif, les étudiants pourront rédiger la partie méthodologique en commun. La partie théorique, les résultats et la discussion devront être rédigés individuellement.

Le mémoire devra contenir **entre 40 et 50 pages sans la bibliographie et les annexes** afin de permettre aux étudiants de faire preuve de l'esprit de synthèse nécessaire dans la démarche de recherche tout en leur permettant de développer des arguments dans la partie théorique et la discussion.

D'un volume d'environ 100 000 signes (notes de bas de page et espaces compris) à 10% près, le mémoire sera rédigé en police 12 time new roman ou colibri. Le texte sera justifié à droite et à gauche, avec une marge de 2,5 cm et un interligne de 1,5 ligne. Les feuilles de style proposées seront à utiliser avec profit.

## **5. ÉVALUATION DU TRAVAIL DE RECHERCHE**

### **5.1. Évaluation de l'écrit**

L'écrit du mémoire sera évalué par 2 rapporteurs dont au moins une personne ayant un doctorat ou une activité de recherche en cours. Une grille de correction est proposée en [annexe I](#). Elle peut être présentée aux étudiants pour qu'ils s'emparent des attendus. Les rapporteurs apprécieront la cohérence de l'écrit : pertinence de la problématique vis-à-vis de la question posée, choix méthodologiques, qualité des données recueillies, traitement... Ils apprécieront également la capacité de l'étudiant à mettre les résultats de la recherche en perspective vis-à-vis du métier et des enjeux de l'enseignement, l'éducation, la formation. Il tiendra compte de la correction de la langue.

### **5.2. Évaluation de l'oral**

La soutenance est individuelle et publique. Elle constitue un temps fort de la formation. Il importe que l'étudiant ne se satisfasse pas d'un résumé linéaire du mémoire. Si une présentation minimale s'impose en début de soutenance, l'étudiant est invité à dégager quelques points forts de son travail et d'en mettre en valeur les atouts, les limites, l'intérêt pour l'avenir (projection dans le métier, perspectives scientifiques, enjeux éducatifs, sociaux, politiques, etc.).

Le directeur de mémoire doit organiser la soutenance (date, lieu, composition du jury). La soutenance a une durée totale de 30 minutes et est organisée en deux temps : un temps de présentation orale de l'étudiant suivi de 15 à 20 minutes de questions et échanges entre

l'étudiant et les membres du jury. Si le directeur de mémoire n'est pas le responsable du séminaire, il devra l'informer de la date de soutenance.

La soutenance a lieu devant un jury souverain constitué de 2 à 3 personnes, dont au moins le directeur de mémoire et un co-jury. La présence d'un enseignant-chercheur ou d'un enseignant en possession d'un doctorat et rattaché à un laboratoire de recherche est obligatoire (il peut s'agir du directeur ou du co-jury). Le co-jury peut être choisi par l'étudiant, en accord avec le directeur de mémoire ou la directrice de mémoire. Il pourra être le tuteur de terrain ou le tuteur INSPÉ, un professionnel de l'éducation qualifié (PEMF ou PE engagé dans la recherche, bibliothécaire ou tout autre expert selon le sujet). Il ne doit pas avoir participé à la recherche menée dans le cadre du mémoire. On rappellera que la soutenance est publique.

Le jury prendra soin de prendre en compte les points suivants lors de la soutenance du mémoire :

- (1) la capacité de l'étudiant à proposer une présentation synthétique et claire de son travail,
- (2) la capacité de l'étudiant·e à justifier ses choix théoriques et méthodologiques,
- (3) la capacité réflexive de l'étudiant·e et sa capacité à prendre du recul par rapport à son travail,
- (4) la capacité de l'étudiant·e à expliciter la façon dont son travail pourra être réinvesti dans sa pratique professionnelle de futur enseignant.

À l'issue de la discussion, le jury délibère et peut communiquer son évaluation à l'étudiant.

**Les notes attribuées pour l'écrit et la soutenance contribuent chacune avec le même poids pour l'évaluation du mémoire.**

## **6. CALENDRIER ET MODALITÉS DE TRAVAIL**

Le mémoire doit être rendu en fin de semestre 3 (au plus tard en février de l'année de M2, selon le calendrier universitaire et les des épreuves de concours), au plus tard 10 jours avant la soutenance. Il est déposé sur l'espace numérique dédié.

Une dérogation exceptionnelle pour un rendu au semestre 4 est envisageable, notamment pour les étudiants qui intégreront la formation en M2. Cette dérogation devra être adressée par le responsable de séminaire au responsable de parcours pour validation.

Pour vous permettre de respecter les échéances, il sera attendu en Master 1 un rendu à la fin de chaque semestre.

On trouvera en annexe 1 un exemple de calendrier et de modalités de travail en PE Lyon1.

PROJET

## 7. ANNEXES

### 7.1. EXEMPLE DE CALENDRIER ET MODALITES DE TRAVAIL EN PE LYON I

En fin du semestre 1, le module 1 sera évalué au travers d'un rendu individuel de 5 pages (police : 12 points, interligne 1.5). Les travaux doivent être adressés au(x) responsable(s) de séminaire selon la modalité de son choix (rendu papier ou numérique). Les attendus sont les suivants :

(1) Présentation du projet (2 pages) :

- Domaine, sujet, question de recherche, référence aux programmes
- Références bibliographiques modélisantes
- Premières problématisation et hypothèse(s)
- Observables, variables, types de données et possibilités de recueil
- Projet de protocole

(2) Synthèses de lecture (3 pages) :

3 synthèses de 1 page environ comportant chacune : références précises, compte-rendu transversal objectif (avec focalisation possible sur les aspects les plus pertinents pour votre question de recherche), commentaire personnel dans la perspective de votre travail

(3) Sélection bibliographique primaire : 4 à 8 références

Les parties 1 et 2 sont chacune notées sur 10.

En fin de semestre 2, le module 2 sera évalué au travers d'un rendu individuel d'environ 15-20 pages (police : 12 points, interligne 1.5). Les travaux doivent être adressés au(x) responsable(s) de séminaire selon la modalité de son choix (rendu papier ou numérique). Les attendus sont les suivants :

(1) La structuration de la partie théorique (7-10 pages) dont certaines parties seront déjà rédigées pour faire état de la recherche et des idées clé de la littérature scientifique (en mobilisant les synthèses réalisées en S1 et d'autres références scientifiques)

- La question de recherche (avec référence aux programmes)
- Problématisation et hypothèse(s) selon l'avancement de la réflexion de l'étudiant

(2) Rédaction de la méthodologie (7-10 pages)

- Observables, variables, types de données et possibilités de recueil
- Protocole, et le cas échéant premier recueil de données (sinon projet pour le semestre 3) : contexte et contraintes, nature, modalités de présentation et d'analyse

(3) Sélection bibliographique : 8 à 12 références

Les parties 1 et 2 sont chacune notées sur 10.

		M1										M2									
		Semestre 1					Semestre 2					Semestre 3					Semestre 4				
		SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
<b>Étape 1</b>	<b>Modalités à placer sur le calendrier :</b>																				
	Séminaire - S																				
La question de départ	Travail personnel ou en groupe - T																				
	RDV avec le directeur ou la directrice - R																				
<b>Étape 2</b>	<b>Modalités à placer sur le calendrier</b>																				
	Séminaire - S																				
L'exploration : lectures/entretiens exploratoires	Travail personnel ou en groupe - T																				
	RDV avec le directeur ou la directrice - R																				
<b>Étape 3</b>	<b>Modalités à placer sur le calendrier</b>																				
	Séminaire - S																				
La problématique	Travail personnel ou en groupe - T																				
	RDV avec le directeur ou la directrice - R																				
<b>Rendu de l'écrit (Module "Construction de l'objet de recherche")</b>																					
<b>Étape 4</b>	<b>Modalités à placer sur le calendrier</b>																				
	Séminaire - S																				
La construction du modèle d'analyse	Travail personnel ou en groupe - T																				
	RDV avec le directeur ou la directrice - R																				
<b>Rendu de l'écrit (Module "Construction d'un dispositif de recueil")</b>																					
<b>Étape 5</b>	<b>Modalités à placer sur le calendrier</b>																				
	Séminaire - S																				
L'observation	Travail personnel ou en groupe - T																				
	RDV avec le directeur ou la directrice - R																				
<b>Étape 6</b>	<b>Modalités à placer sur le calendrier</b>																				
	Séminaire - S																				
L'analyse des informations	Travail personnel ou en groupe - T																				
	RDV avec le directeur ou la directrice - R																				
<b>Étape 7</b>	<b>Modalités à placer sur le calendrier</b>																				
	Séminaire - S																				
Les conclusions	Travail personnel ou en groupe - T																				
	RDV avec le directeur ou la directrice - R																				
<b>Rendu du mémoire</b>																					
<b>Soutenance</b>	<b>(Module "Recueil, analyse et discussion")</b>																				

Calendrier indicatif disponible au format .xlsx sur l'espace Claroline dédié au mémoire

## 7.2. CONSTITUTION MATÉRIELLE DU MÉMOIRE

La feuille de style du mémoire est disponible sur l'espace dédié (*Feuille\_Style\_Mémoire\_MEEF*). Le mémoire comporte les éléments suivants, détaillés ci-après :

1. Page de titre
2. Résumé et mots clés
3. Autorisation de diffusion
4. Remerciements (facultatif)
5. Sommaire
6. Corps du texte
7. Bibliographie
8. Annexes

### 7.2.1. Résumé et mots-clés

Figurant au début du mémoire et en 4<sup>ème</sup> de couverture, ils aident à la sélection de l'information, permettent au lecteur potentiel de décider s'il lira ou non le mémoire.

#### Résumé

Il s'agit d'un résumé indicatif de 250 mots maximum explicitant le titre, puis valorisant la question centrale du mémoire et les principaux résultats obtenus. Rechercher une concision maximale.

#### Mots-clés

Il s'agit de dégager les notions significatives du mémoire, avec 5 à 7 mots-clés, présentés en français et en anglais. Ils sont mis sous leur forme substantivée et canonique : adjectifs, adverbes, verbes, abréviations ou sigles en sont exclus.

Un mot-clé se caractérise par son autonomie sémantique. C'est un mot plein, ou un groupe de mots, qui se suffit à lui-même. Il doit permettre d'éviter toute ambiguïté sémantique. Par exemple, *orientation professionnelle* est un mot-clé qu'il suffit de prononcer pour comprendre de quoi il est question. Par contre, *orientation* reste trop vague.

### 7.2.2. Remerciements

Facultatifs, ils sont bienvenus pour signifier la mobilisation particulière et non obligatoire de certaines personnes et institutions. Les identifier par leur nom propre n'est pas obligatoire et, bien sûr, proscrit s'ils sont anonymisés dans le document.

### 7.2.3. Sommaire

Toutes les sections apparaissant dans le corps du texte doivent figurer dans le sommaire, avec une exacte correspondance des références de page. L'utilisation de la table des matières automatique des logiciels de traitement de texte est vivement conseillée.

## 7.2.4. Corps du texte

Il est divisé en ensembles hiérarchisés : parties, chapitres, sous-chapitres, paragraphes. La pagination est continue de la première ligne de l'introduction à la dernière page de la conclusion.

Une partie introductive, une partie théorique, une partie correspondant à la méthodologie et au recueil de données, une partie discussion et enfin une partie conclusion.

### Citations

Des auteurs peuvent être cités sans qu'il y ait un extrait de leur ouvrage. On résume alors l'idée de l'auteur, puis on cite à la suite ainsi : (Auteur, année d'édition de l'ouvrage, chapitre éventuellement). Les extraits d'ouvrage, même brefs (à partir de 3 mots suivis c'est une citation), sont impérativement présentés entre guillemets et suivis de la référence avec la page précise (Auteur(s), année d'édition, p. ou pp.), qui sera développée à la fin du mémoire, dans la bibliographie. Les citations de moins de 40 mots figurent entre guillemets dans le corps du texte, celles de plus de 3 lignes sont détachées du texte et en retrait de 2 cm.

### Notes de bas de page

Elles seront numérotées en continu au fil du texte, et ne seront pas rejetées en fin de chapitre ou de mémoire. Elles seront limitées en nombre (la plupart des références devant figurer dans le corps du texte) et en longueur : dans le cas d'une note longue, il faut évaluer sa pertinence pour l'abréger ou voir si elle ne peut pas être intégrée au texte principal.

## 7.3. CITATION DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les références sont présentées en ordre alphabétique. Dans le souci d'une harmonisation du rendu du travail de mémoire, la norme recommandée pour le référencement bibliographique est le format éditorial défini par l'American Psychological Association 7<sup>e</sup> édition qui s'applique au domaine des sciences humaines (American Psychological Association, APA, 2020). *Publication manual of the American Psychological Association* (7<sup>e</sup> éd.). doi: [10.1037/0000165-000](https://doi.org/10.1037/0000165-000).

Une adaptation française des normes bibliographiques de l'APA est [disponible ici](#). Les références sont citées selon leur provenance.

### 7.3.1. Articles périodiques

#### Articles de revues

Nom de l'auteur·e, Initiale. (Année). Titre de l'article. *Nom de la revue*, volume(numéro), page de pages. DOI ou URL (facultatif)

Exemple :

Cèbe, S., & Goigoux, R. (2007). Apprendre aux élèves « à besoins éducatifs particuliers » à mieux comprendre les textes lus : Un défi pour les enseignants spécialisés. *ANAE. Approche neuropsychologique des apprentissages chez l'enfant*, (92), 74-81. <http://pascal-francis.inist.fr/vibad/index.php?action=getRecordDetail&idt=20359041>

Falloon, G. (2010). Using avatars and virtual environments in learning: What do they have to offer? *British Journal of Educational Technology*, 41(1), 108-122. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8535.2009.00991.x>

### Article de journal ou magazine

Nom de l'auteur·e, Initiale. (Date). Titre de l'article. *Nom du journal ou magazine*, page ou URL

Exemple :

Bergeron, R. (2019, 8 juin). L'école à l'heure du divertissement numérique. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo-histoire/556282/l-ecole-a-l-heure-du-divertissement-numerique>

Gardner, H. (1981, décembre). Do babies sing a universal song? *Psychology Today*, 70-76.

### Monographie

#### Livres

Nom de l'auteur·e, Initiale. (Année). *Titre du livre* (édition, volume). Nom de la maison d'édition.

Exemple :

Durkheim, E. (2020). *Éducation et sociologie*. Good Press.

Masling, J. M. et Bornstein, R. F. (dir.). (1997). Empirical studies of psychoanalytical theories: Vol. 4. Psychoanalytic perspectives on psychopathology. American Psychological Association.

### 7.3.2. Chapitres de livre

Nom de l'auteur·e, Initiale. (Année). Titre du chapitre. Dans Nom de l'auteur·e (dir.), *Titre du livre* (pp. page de pages du chapitre). Nom de la maison d'édition. DOI ou URL (facultatif)

Exemple :

Chazoule, G., & Thevenot, C. (2018). Apprendre à manipuler les symboles numériques. In Ferrand, Lété & Thevenot. *Psychologie cognitive des apprentissages scolaires : apprendre à lire, écrire, compter* (265-278). Dunod. <https://www.cairn.info/psychologie-cognitive-des-apprentissages-scolaires--9782100775569.htm>

Sakoun, D. (2012). Cyborg et Cyberpunk. In E. Dorlin & E. Rodriguez (dirs.), *Penser avec Donna Haraway* (pp. 123-135). PUF. [https://www.puf.com/content/Penser\\_avec\\_Donna\\_Haraway](https://www.puf.com/content/Penser_avec_Donna_Haraway)

### 7.3.3. Communications dans des congrès ou colloques

Nom de l'auteur-e, Initiale. (Année, mois). *Titre de la communication* [type]. Source. URL

Exemple :

Larnder, C. I. (2020, mai). Enseigner les sciences dans un cadre d'apprentissage automatique [résumé de la communication]. 7e colloque international en Éducation. Enjeux actuels et futurs de la formation et de la profession enseignante, Montréal, Canada.

### 7.3.4. Thèses et mémoires

Nom de l'auteur-e, Initiale. (Année). *Titre de la thèse* [thèse de doctorat, Université, Ville, Pays]. URL (le cas échéant)

Exemple :

De Serres, L. (1998). *Stratégies de lecture en langue maternelle et en langue seconde, motivation et style épistémique d'étudiants inscrits à la maîtrise* [thèse de doctorat, Université Laval, Québec, Canada].

Lamazares, I. M. (1991). *The effects of computer-assisted instruction on the writing performance and writing anxiety of community college developmental students* [thèse de doctorat, Université de Miami, États-Unis].

### 7.3.5. Rapport

Nom de l'auteur-e, Initiale. (Année). *Titre du rapport*. URL (le cas échéant)

Exemple :

Fournier St-Laurent, S., Normand, L., Bernard, S. et Desrosiers, C. (2018). *Les conditions d'efficacité des classes d'apprentissage actif*. [Rapport de recherche PAREA. Collège Ahuntsic] <https://educ.info/xmlui/handle/11515/35536>

Ananiadou, K. et Claro, M. (2009). *21st century skills and competences for new millennium learners in OECD countries*. Rapport de l'OECD Education Working Paper No. 41 <https://doi.org/10.1787/218525261154>

### 7.3.6. Documents Web

Nom de l'auteur-e, Initiale. (Année). *Titre du document* [type ou format]. Nom de la source. URL (le cas échéant)

Exemple :

### Vidéos

TEDx Talks. (2011, 6 avril). *Open science: Michael Nielsen at TEDxWaterloo* [vidéo]. Youtube. <https://youtu.be/DnWocYKqvhw>

### Logiciels

Johansen, Y. (2012). *Graph (version 4.4.2)* [logiciel]. Graph: Plotting of mathematical functions. <http://padowan.dk/download>

## 7.3.7. Diaporamas

Bridoux, S. (2010, 12 juin). *Actions d'aide à la réussite en première année universitaire* [diaporama]. Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques. [http://www.univ-irem.fr/IMG/pdf/CI2U\\_juin2010\\_Stephanie\\_Bridoux.pdf](http://www.univ-irem.fr/IMG/pdf/CI2U_juin2010_Stephanie_Bridoux.pdf)

## 7.4. ANNEXES DU MEMOIRE

Une annexe est un document original (tableau séquence, fiche de préparation, tableau de résultats, travaux d'élèves, articles de presse...), ou un document trop long ou trop complexe pour figurer dans le texte principal (toute citation excédant la demi-page devra être reportée en annexe).

Une table des annexes doit figurer en début de la partie. Les documents sont numérotés. Le volume et le nombre d'annexes sont à définir avec le directeur ou directrice de mémoire. Lorsqu'on y fait référence, on indique entre parenthèses le numéro de l'annexe, et la page si besoin.

Les annexes (notamment lorsqu'elles sont en couleur ou volumineuses) peuvent être présentées sur un support électronique joint au mémoire.

## 7.5. EXEMPLE DE GRILLE D'ÉVALUATION DU MEMOIRE ET DE LA SOUTENANCE

### MASTER 2 « MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION » INSPÉ

#### GRILLE D'ÉVALUATION

NOM : PRÉNOM : N°ÉTUDIANT : MASTER :

#### Critères d'évaluation

Ce document est une proposition de grille d'évaluation qui prend en compte les qualités du travail écrit, de la soutenance orale et de l'investissement de l'étudiant dans l'élaboration du mémoire.

Cette grille peut être utilisée dans sa version globale (noter les parties en orange) ou détaillée (noter les parties en blanc).

#### Grille d'évaluation de l'écrit

/20

	Grille globale	Grille détaillée
<b>Partie théorique / Cadrage théorique / Apports théoriques</b>	<b>/6</b>	
Pertinence de la problématique et de la formulation des hypothèses <i>Problématique pertinente avec un certain caractère innovant ; Hypothèse(s) en lien avec la problématique et clairement formulées</i>		
Appui sur des données scientifiques <i>Richesse et pertinence de la bibliographie ; Mise en discussion des données scientifiques citées</i>		
Qualité de l'organisation de la partie théorique <i>Logique de la progression pour présenter les objectifs de la recherche ; Étayage théorique cohérent ; Connaissance des textes institutionnels</i>		
<b>Méthodologie et recueil de données / Partie expérimentale / Résultats</b>	<b>/6</b>	
Qualité de la description de la méthodologie utilisée <i>Procédure utilisée clairement définie ; Outils ou méthode détaillés</i>		
Pertinence de la méthodologie utilisée <i>Méthodologie est en accord avec les objectifs et permet de répondre aux hypothèses formulées</i>		
Présentation et analyse des résultats <i>Démarche d'analyse des données ; Résultats synthétisés et présentés de manière claire</i>		
<b>Discussion / Interprétation des résultats</b>	<b>/6</b>	

Interprétation des résultats obtenus en référence aux hypothèses <i>Résultats interprétés au regard des hypothèses ; formulation de conclusions</i>	
Posture critique vis-à-vis du travail <i>Limites de l'étude clairement exposés ; Regard critique du travail réalisé ; Liens cohérents et pertinents avec la littérature existante</i>	
Prolongements éventuels, réflexivité sur la profession <i>Prise de recul sur le travail réalisé ; Posture réflexive vis-à-vis du travail d'enseignant</i>	
<b>Qualité structurelle du document écrit</b> /2	
Présentation générale, orthographe, syntaxe, qualité du travail écrit <i>Le document est bien rédigé et structuré ; Normes bibliographiques APA respectées (citation dans le texte, formatage des tableaux et figures, section Références...)</i>	
<b>Note de l'écrit : /20</b>	

<b>Grille d'évaluation de la soutenance orale</b> /20	Grille globale	Grille détaillée
<b>Qualité de l'exposé oral</b> /8		
Clarté du propos <i>Exposé concis, précis et dynamique ; Illustration d'éléments puisés dans le cadre de référence, la pratique et les analyses effectuées</i>		
Pertinence du support de présentation <i>Présentation clairement structurée ; clarté du support</i>		
Choix des extractions par rapport à l'écrit <i>Exposé reprenant les éléments pertinents de l'écrit</i>		
Mise en valeur de la démarche de recherche <i>Restitution synthétique et distanciée du travail de recherche, de ses enjeux et de ses résultats ; Exposé montrant les évolutions du questionnement professionnel</i>		
<b>Qualité de l'entretien</b> /8		
Qualité des réponses aux questions <i>Réponses aux questions construites et cohérentes ; Réactivité aux questions</i>		
Maîtrise de connaissances mobilisées <i>Connaissances utiles à la compréhension de la démarche de recherche et de concepts utilisés</i>		

Justification des choix méthodologiques <i>Argumentation au regard du public cible et du contexte</i>	
Aptitude à remettre son jugement en question <i>Attitude d'écoute ; Prise de distance critique sur le travail conduit et les ressources utilisées en lien avec les questions et remarques des membres du jury</i>	
<b>Qualité de l'expression</b> /4	
Aisance <i>Prise de parole fluide ; débit, élocution, posture...</i>	
Discours compréhensible <i>Exactitude grammaticale et lexicale</i>	
<b>Note de l'oral : /20</b>	

Commentaires des membres du jury :

*Les commentaires peuvent porter sur le suivi (remontée des échéances aux dates indiquées, investissement régulier de l'étudiant dans la conduite du mémoire, prise en compte des conseils de l'encadrant)*